



CQP APAM MENTION AIKIDO

Coordonnateur de la Formation

Jean-Paul MOINE
Pôle Formation et Diplômes d'Enseignement
moine.jean-paul@orange.fr
Tél : 06.64.96.70.61

Le Certificat de Qualification Professionnelle Assistant Professeur d'Arts Martiaux – mention Aïkido – est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles depuis le 13 Novembre 2009 ainsi qu'au code du sport depuis le 17 Mai 2010.

Le CQP, diplôme de branche professionnelle, permet la délivrance d'un certificat d'aptitude à l'exercice de la fonction d'assistant – professeur d'arts martiaux (CAEFAPAM) d'une validité de cinq ans, renouvelable à l'issue d'une formation de 14 heures.

Ce certificat concerne des pratiquants souhaitant exercer, **comme salarié**, la fonction d'enseignant d'aïkido à titre d'activité secondaire ou à temps partiel.

Il permet donc d'enseigner l'aïkido contre rémunération en autonomie et de délivrer des grades jusqu'au 1^{er} Kyu.

Fédération Française d'Aïkido et de Budo
Prestataire de formation enregistré auprès de la
DIRECCTE PACA
N° 93 83 04328 83

Les Allées
83149 BRAS

ffab.aikido@wanadoo.fr

Tél : 04.98.05.22.28
Fax : 04.94.69.97.76



FORMATION CQP

Assistant Professeur d'Arts Martiaux

Mention Aïkido

Année 2014

RECONNUE PAR L'AIKIKAI BO HONBU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR
AGRÈMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS N° 06 8 83 DU 7 OCTOBRE 1985 ET DU 3 DÉCEMBRE 2004

WWW.FFAB-AIKIDO.FR

Objectifs

Préparer au Certificat de Qualification Professionnel Assistant Professeur d'Arts Martiaux (CQP APAM) – mention Aïkido

Débouchés possibles

Professeur d'aïkido exerçant 300 heures au maximum par an hors temps scolaire et hors secteur du tourisme.

Effectif

30 stagiaires

Coût de la formation

1105 € pour un stagiaire suivant l'ensemble de la formation par unités capitalisables

Financement

De nombreux dispositifs de financement existent. Des informations sont jointes au dossier d'inscription

Pré requis d'entrée

- . Etre âgé d'au moins 18 ans
- . Etre titulaire du PSC1, AFPS, BNS ou BNPS
- . Etre en possession du grade de 2^{ème} Dan d'aïkido délivré par la CSDGE
- . Etre apte physiquement (certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'aïkido de moins de 3 mois).
- . Satisfaire aux éventuelles épreuves de sélection

Publics ciblés

- . Tout licencié FFAB ayant les prérequis d'entrée
- . Tout enseignant FFAB bénévole ayant le brevet fédéral et les prérequis d'entrée souhaitant **enseigner contre rémunération**

Calendrier de formation

- . **Inscription au siège fédéral pour le 28 octobre 2013**
- . **Positionnement obligatoire** pour tous les candidats présentant le CQP par unités capitalisables et/ou par VAE les 25-26 Janvier et 1-2 Février 2014 (tests éventuels de sélection) ainsi que pour ceux qui sont allégés de la formation
- . Formation sur l'année 2014 : 120 heures dans les ligues et au centre national de formation FFAB de Bras
- . 40 heures de stage pédagogique dans un club affilié à la FFAB.

Contenu

- . Connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques appliquées à l'aïkido
- . Conception d'une action d'enseignement en aïkido
- . Mise en œuvre d'un projet d'enseignement en aïkido
- . Fonctionnement d'un club d'aïkido, relation avec ses partenaires, promotion et développement d'un club.

Certification

Certification au Centre National de Formation de Bras les 26-27 et 28 Octobre 2014.

*Il est rappelé qu'un titulaire du BF ayant exercé des fonctions d'enseignement depuis au moins 3 ans (depuis l'obtention du diplôme) est allégé de toute la formation et du stage pédagogique **MAIS PAS DE LA CERTIFICATION** (Article 7 du règlement général du COP Arts Martiaux)*

Modalités d'obtention

- **Par unités capitalisables** (*)

Unité 1 (modules A et B) : Concevoir un projet d'enseignement au sein d'un club FFAB

Unité 2 (module C) : Mettre en œuvre un projet d'enseignement dans un club FFAB

Unité 3 (module D) : Participer au fonctionnement d'un club FFAB

() Dans ce cas, la certification est intégrée aux modules*

- **Par VAE**

Pour les licenciés FFAB justifiant de 2400 heures d'expérience **en lien** avec le CQP APAM mention aïkido sur une durée minimum de 3 ans

Lors du positionnement, la ou les modalités de passation du CQP seront définie(s) pour chaque candidat.

- **Par examen sec en candidat libre**

Equipe de formation

ANDOLFI Carlo, Médecin, BEES 2^{ème} degré
BOUCHAREU Luc, Formateur FFAB – BEES 2^{ème} degré
CAST Fabrice, Formateur FFAB – BEES 1^{er} degré
DUFFOURS Richard, Formateur FFAB – BEES 2^{ème} degré
FABRE J. François, Formateur FFAB – BEES 2^{ème} degré
GILLET Michel, Formateur FFAB – BEES 2^{ème} degré spécifique
HORRIE J. Pierre, Formateur FFAB – BEES 1^{er} degré
MOINE J. Paul, Formateur FFAB – BEES 2^{ème} degré
SANS Serge, Formateur FFAB – BEES 2^{ème} degré
VERNE M. Christine, Formateur FFAB – BEES 2^{ème} degré